

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING

SIEGE SOCIAL : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 17 Avril 2025 à 11h00** au Siège de la BH BANK, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2024
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024
4. Affectation des Résultats 2024
5. Quitus aux Administrateurs
6. Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
7. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
8. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2024
9. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés
10. Pouvoirs

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2025.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en Résultat Reporté une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2014, 2015, 2016 et 2017 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2021, et dont le montant total s'élève à 2 887 000 Dinars devenus libre,

Par conséquent, le Résultat reporté est ainsi modifié :

Résultat reporté après répartition du résultat 2023 : - 5 597 496,374 DT

Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 2 887 000,000DT

D'où un **Résultat Reporté avant affectation** est de : -2 710 496,374DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

4^{ème} Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2024 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Bénéfice Net	3 898 695,073
Résultat reporté	-2 710 496,374
Total résultat reporté 2024	1 188 198,699

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

6^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

7^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Nesrine CHOUCHE, en tant que nouvel Administrateur représentant de la BH ASSURANCE pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

8^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à un montant forfaitaire annuel net deDinars par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

9^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne , du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2024 à un montant forfaitaire annuel net de Dinars par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

10^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **100 Millions de Dinars (100.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

11^{ème} Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à